

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6205>



Mouvement intra : résultats et recours

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2021 -



Date de mise en ligne : jeudi 10 juin 2021

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés




Mouvement intra : résultats et recours

Le mouvement s'est déroulé comme l'an dernier sans aucun contrôle de vos élus (vérification des vœux et barèmes, affectation). Ainsi le résultat que l'administration vous a communiqué peut-être entaché d'erreurs.




Que vous obteniez un poste qui ne correspond pas à votre vœu 1, que vous soyez affecté.e en extension ou que vous n'obteniez pas de mutation, **vous pouvez déposer un recours auprès de la Rectrice.**

Si vous considérez qu'il y a une erreur dans votre barème et que l'administration n'a pas apporté les modifications que vous aviez demandées, ce qui a eu pour conséquence l'affectation d'autres personnes sur les postes demandés, **vous pouvez aussi formuler un recours.** En effet, même si vous obtenez satisfaction mais avec un barème erroné, cela pourrait avoir des conséquences sur votre barème lors d'une prochaine mutation.

Nous vous proposons de retrouver avec **vos** **identifiant** et **mot de passe** adhérent [\[1\]](#) la procédure des six types de recours possibles que le SNES a identifié (réservé aux syndiqués pour les non-syndiqués prenez contact directement avec le SNES Dijon) :

Type	Poste Non Spé	Poste Spé
1 : mutation intra non obtenue	 Recours Type 1	 Recours Type 1 bis
2 : mutation en extension	 Recours Type 2	

Mouvement intra : résultats et recours

3 : mutation dans un voeu de rang inférieur au voeu 1	 Recours Type 3	
4 : non muté alors que le barème est supérieur à la barre	 Recours Type 4	
5 : erreur de barème qui avait été signalée au moment de l'affichage mais que le rectorat n'avait pas corrigée.	 Recours Type 5	

A noter, ces recours seront présentés à l'administration par les élus du SNES-FSU Dijon que vous aurez mandatés dans votre courrier à la Rectrice pour assurer le suivi et la défense de votre demande.

Pour nous contacter, puisque les permanences syndicales sont encore inaccessibles au public, nous vous recommandons d'utiliser l'adresse mail suivante : s3dij@snes.edu ou par téléphone : 03.80.73.32.70.

Vous pouvez également prendre contact avec votre section départementale.

[1] Si vous avez perdu vos identifiants il est possible de les renouveler en utilisant l'adresse mel que vous avez fourni au SNES en cliquant [ici](#).